



Rapport d'activité 2021

Sommaire

Le mot du président	5
Qui sommes-nous?	
1. Historique	7
2. Membres	8
3. Missions	9
4. Organisation	10
5. Représentants COPAS au sein d'organes externes	14
L'année 2021 en un clin d'oeil	16
Principales activités de la COPAS en 2021	
1. Coronavirus	18
2. Aides et soins	20
3. Santé publique	22
4. Finances	24
5. Personnel du secteur	25
6. Juridique	26
7. Communication	27
8. Autres activités	27
Revue de presse	28
Communiqués de presse	30

Siège social: 7A rue de Turi, L-3378 Livange

Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg: F1437

Date d'édition: avril 2022

Le mot du président

Dominée par la crise sanitaire liée au Coronavirus, l'année 2021 s'est inscrite dans la continuité. Alors que la COPAS avait contribué à l'organisation de la vaccination des résidents des structures d'hébergement dès le mois de décembre 2020 et que le secteur espérait retrouver une certaine « normalité » par la suite, des clusters d'infection se sont déclarés dans plusieurs établissements avant même la fin de la campagne de vaccination en mars 2021.

Cette série noire entraîna plusieurs questions parlementaires et un débat à la Chambre des Députés qui a amené la majorité parlementaire à mandater un groupe d'experts sous la direction de Monsieur Jeannot Waringo pour mener une enquête indépendante sur le sujet.

La COPAS se félicite que le rapport présenté au mois de juillet ait attesté une bonne gestion de la pandémie aux acteurs du terrain.

Le « rapport Waringo » a suggéré la mise en place d'une commission permanente ad hoc pour le secteur des personnes âgées chargée d'émettre des recommandations concernant la gestion de la crise sanitaire.

Les amendements au projet de loi n° 7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées prévoient de pérenniser cette commission avec différentes missions allant bien au-delà de la gestion de la crise.

La COPAS n'en voit pas l'utilité étant donné que, d'un côté, sa composition très hétérogène implique des acteurs qui n'interviennent pas dans le secteur visé et, d'un autre côté, leur confère un droit d'initiative qui, en fait et en droit, ne revient qu'au pouvoir exécutif. A la place de cette commission, la COPAS appelle de ses vœux la mise en place d'un comité interministériel entre le ministère de tutelle, le ministère de la Santé et le ministère de la Sécurité sociale qui aurait à gérer et à traiter des sujets transversaux en concertation étroite avec les acteurs du terrain.

Dans le même projet, le Gouvernement propose la mise en place de « référents hygiène ». Pour la COPAS, le texte devrait plutôt prévoir des hygiénistes de formation. Il s'agit d'une revendication de longue date de la COPAS et la pandémie en a démontré la pertinence. Dans ce contexte, l'équipe des permanents de la COPAS a été renforcée en début d'année par une hygiéniste qui met son expertise au service du secteur entier.

Malgré la quantité de travail liée au Coronavirus, la COPAS n'a pas chômé sur d'autres sujets.

En février, une nouvelle convention collective a été signée et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2021. En alignant le point indiciaire sur celui de la CCT FHL, les signataires ont voulu éviter que le clivage entre les deux conventions collectives ne s'agrandisse davantage. Face à un marché du travail tendu, cette problématique tient à cœur à la COPAS. Elle avait d'ailleurs profité du «Gesondheetsdësch» pour thématiser le sujet en 2020 et avait obtenu l'engagement des ministres compétents d'y consacrer un groupe de travail interministériel. A ce jour, cette promesse n'a pas été tenue.

Un autre engagement du Gouvernement lié à la même problématique remonte au 16 juin 2018. A cette date, un accord avait été signé pour mettre fin à la grève du personnel sous statut FHL dans le secteur. Alors qu'une solution a été trouvée pour compenser les coûts supplémentaires du personnel FHL imputable à l'assurance dépendance, aucune issue n'est à l'horizon pour le reste du personnel. Aujourd'hui, ces coûts sont toujours à la charge des prestataires.

Une entrevue avec le ministre de la Famille, le ministre de la Sécurité sociale et un représentant du ministre des Finances a eu lieu à ce sujet au mois de septembre avec l'engagement des ministres compétents de traiter la demande de la COPAS avec bienveillance. Le dossier a été confié au ministère de la Sécurité sociale, mais aucune suite n'y a été donnée à l'heure actuelle.

De même, la COPAS n'a cessé de thématiser la question de la lettre-clé infirmier avec le ministre de la Sécurité sociale. Ce tarif étant plafonné par la loi, il ne peut pas augmenter de sorte à inclure intégralement les hausses salariales des infirmiers. La COPAS a été contrainte d'exiger à nouveau que le coût différentiel soit inclus dans la loi budgétaire de l'exercice 2022. La COPAS souhaite que ce problème structurel soit réglé une fois pour toutes en adaptant la base légale correspondante. Après tout, la crise sanitaire a montré que des changements législatifs peuvent intervenir rapidement s'il y a une volonté politique !

Par ailleurs, la COPAS se félicite qu'un accord ait été trouvé pour la lettre-clé soins palliatifs sur base du rapport du médiateur.

Un autre chantier qui est sur les rails concerne la pénurie du personnel soignant et la réforme des attributions des professions de santé qui en découle indirectement. La COPAS salue que tous les acteurs du terrain ont été intégrés dans ces travaux et espère que la réforme envisagée sera adaptée aux besoins réels du terrain et transposée rapidement.

Marc Fischbach

Qui sommes nous?

1. Historique

En 1996, dans le cadre des discussions relatives à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg, différents prestataires ont soulevé l'opportunité de créer une association ou groupement professionnel des prestataires chargé de négocier avec le futur organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Le 6 juin 1997, lors de son assemblée constituante, la COPAS a vu le jour sous la forme d'une confédération admettant des ententes et des membres individuels à titre de membre ; sa dénomination était alors « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes ». Un conseil d'administration a été mis en place et un premier président élu.

En 1998, les premières négociations avec l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) ont été engagées sous la conduite de trois personnes détachées des membres fondateurs en vue de la détermination des tarifs de l'assurance dépendance applicables au 1^{er} janvier 1999. Jusque-là, la COPAS ne disposait pas de personnel.

En décembre 1998, puis janvier 1999, une secrétaire-comptable fut embauchée de même que le premier coordinateur de la COPAS. Les premières missions de la confédération ont principalement permis l'accompagnement et l'implémentation sur le terrain des nouvelles modalités relatives à l'introduction d'un droit à l'assurance dépendance.

Dès sa création cependant, les missions de la COPAS ont été plus larges avec notamment son action et sa représentativité dans le cadre des négociations de la convention collective du secteur.

En 2005, les statuts de la COPAS ont été modifiés pour élargir son objet statutaire et le rendre plus concordant avec les diverses missions qu'elle s'est appropriées au-delà du champ de l'assurance dépendance. À cette occasion, la COPAS est devenue la « Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins ».

En 2007, soit 10 ans après sa constitution, la COPAS a procédé à une réflexion de fond la conduisant à réaffirmer son caractère de groupement représentatif et à consolider ses actions en faveur de ses membres.

Dès 2009, de nouvelles discussions ont été engagées par les membres du conseil d'administration pour définir des modalités futures et plus efficaces dans l'appui et le soutien à ses membres, et ce, pour l'ensemble des champs et domaines de compétence du secteur.

Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS, se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. L'enjeu fondamental était de préserver un contact étroit entre les adhérents et la COPAS dont l'activité s'est élargie et approfondie, tout en garantissant la prise en compte des intérêts individuels et sectoriels.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, cette démarche a abouti à une réorganisation de la COPAS, devenue statutairement une fédération, avec l'adhésion directe de membres individuels et prenant la dénomination de « Fédération COPAS ». L'assemblée générale a créé des départements sectoriels. La nouvelle structure est dirigée par un président neutre qui n'est pas un délégué d'un membre. Le choix s'est porté sur Marc Fischbach qui fut nommé nouveau président lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012.

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 7 mai 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;

Assemblée générale du 18 novembre 2005, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1^{er} septembre 2006 ;

Assemblée générale du 29 avril 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;

Assemblée générale du 10 mai 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;

Assemblée générale du 25 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011 ;

Assemblée générale du 30 novembre 2012, publication au Mémorial C – N°3077, page 147655 du 21 décembre 2012;

Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2018, publication au RESA N° 2018_034, réf. RESA-2018_034.205 le 13 février 2018;

Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2021, publication au RESA N° 2022_048, réf. RESA_2022_048 326 le 4 mars 2022.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS fut approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999.

Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 20 mars 2003 ;
Assemblée générale du 18 novembre 2005 ;
Assemblée générale du 10 mai 2011 ;
Assemblée générale du 29 avril 2015 ;
Assemblée générale du 19 mai 2017;
Assemblée générale du 14 juin 2019;
Assemblée générale extraordinaire du 11 août 2020;
Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2021;
Assemblée générale du 20 mai 2021.

2. Membres

La COPAS représente au total cinquante-sept membres, la quasi-totalité des prestataires qui offrent au Grand-Duché de Luxembourg des aides et des soins à des personnes âgées, en situation de handicap ou suivies en psychiatrie extrahospitalière, que ce soit en résidence, à domicile ou en centre de jour. Ces prestataires emploient plus de 12.000 salariés.

Au 31 décembre 2021, la COPAS compte les membres suivants :

Alive plus a.s.b.l.

Alysea Luxembourg Les Soins S.A.

Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services, association sans but lucratif

Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.

Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l.

ATP a.s.b.l.

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Claire a.s.b.l.

Commune de Sanem CIPA, Résidence Op der Waassertrap

Croix-Rouge Luxembourgeoise

Doheem versuergt a.s.b.l.

Elysis a.s.b.l.

Etablissement public «Centre hospitalier neuropsychiatrique» (CHNP)

Fondation Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Fondation Felix Chomé

Fondation J.P. Pescatore

Fondation Kräizbiert

Fondation Les Parcs du Troisième Âge

Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung

Foyer «Eisleker Heem» Lullange a.s.b.l.

Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A. (gesund.lu)

Groupe Hëllef S.à.r.l.

Help a.s.b.l.

Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde

Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, a.s.b.l.

Hospice civil de la commune de Bertrange

Hospice civil de la Ville de Remich

Hospice civil Echternach

Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg

Liewen dobaussen a.s.b.l.

Ligue HMC a.s.b.l.

Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l.

Maredoc a.s.b.l.

Mathëllef a.s.b.l.

Monplaisir assistance & soins S.à r.l.

Novelia senior services S.A.

Omega 90 a.s.b.l.

Op der Schock a.s.b.l.

OPIS Aides & Soins, S.à r.l.

Päiperleck S.à r.l., Groupe Hein Soparfi

Paramedicus S.A.

Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l.

Résidence Belle Vallée - Roer Katz a.s.b.l.

Résidence des Ardennes

Servior - Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»

Sodexo Luxembourg S.A. (pour son logement encadré Riedgen, le Club Senior Strassen et le CIPA Gréngewald)

Sodexo Résidences Services a.s.b.l.

Sodexo Senior Service S.A.

Solucare S.A.

Stëftung Hëllef Doheem

Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort

Syrdall Heem a.s.b.l.

Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées

Verbandskëscht S.à r.l.

Yolande a.s.b.l.

ZithaSenior S.A.

ZithaUnit a.s.b.l.

Par ailleurs, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

Asbl Seniors - secteur communal

EGSP (Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie a.s.b.l.)

FHL (anciennement EHL)

PASC (Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins a.s.b.l.)

3. Missions

La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

Elle soutient activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.

Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'Homme, ainsi que des principes régissant le service public.

4. Organisation

L'assemblée générale

Le 8 janvier 2021, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu pour approuver le protocole d'accord en vue de la CCT SAS 2021-2023 qui avait été signé le 15 décembre 2020, formaliser un plan de gestion de crise au niveau de la COPAS et modifier aussi bien les statuts que le règlement d'ordre interne.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 20 mai 2021.

Le président

Les statuts permettent que la COPAS soit présidée par un président neutre, c'est-à-dire une personne qui ne soit pas un délégué d'un membre au sein duquel il assume des responsabilités particulières.

Une des missions qui incombe au président est celle de veiller à maintenir l'union de la fédération et de savoir cerner le dénominateur commun entre les membres, ceci dans une démarche cohérente.

Depuis sa nomination lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012, Marc Fischbach préside la COPAS.



Marc Fischbach préside la COPAS depuis 2012

Le conseil d'administration

Conformément à l'article 21 de ses statuts, la fédération est administrée par un *conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées(...)*.

Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées. L'article 22 des statuts précise que ne peuvent être nommées administrateur que des personnes physiques.

À l'assemblée générale du 20 mai 2021, le conseil d'administration a été renouvelé. Ainsi, depuis cette date, et en considération de la nomination de Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

Normi BARNIG	Anne MAAS
Pierrette BIVER	Catherine MANNARD
Alain DICHTER	Romain MAUER
Lydie DIEDERICH	Laurent ORIGER
Christian ENSCH	Carmen RECKEN
Carine FEDERSPIEL	Fabienne STEFFEN
Marc FISCHBACH	Olivier STREIFF
Catherine GAPENNE	Corinne THEIS
Isabelle HEIN	Patrick VANDENBOSCH
Patricia HELBACH	Anouck VAN DER ZANDE
Benoît HOLZEM	Raoul VINANDY
Sonja KONZ	Nathalie WAGNER
Christophe LESUISSE	Robert WILDANGER

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises et en moyenne 25 administrateurs étaient présents ou représentés.

À chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.



Photo: Luc Deflorenne

(ne sont pas sur la photo: Pierrette Biver, Anne Maas, Fabienne Steffen, Olivier Streiff, Corinne Theis, Robert Wildanger)

Le conseil d'administration en 2021

Le bureau exécutif

Selon l'article 26 des statuts, la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier.

Au cours de l'année 2021, le bureau exécutif s'est réuni à 11 reprises en réunions « ordinaires » et à 6 reprises en réunions « extraordinaires ». En moyenne 8 administrateurs étaient présents en réunions ordinaires et 9 en réunions extraordinaires.

Les missions principales du bureau exécutif sont les suivantes :

- travail conceptuel ;
- mise en place de commissions thématiques ponctuelles chargées par le bureau exécutif de la préparation d'avis;
- préparation des dossiers/sujets pour le conseil;

- élaboration d'une ou de plusieurs propositions de décisions par question/sujet pour le conseil;
- communication interne via:
 - rapports écrits des réunions du bureau exécutif au conseil d'administration permettant d'assurer une bonne information du conseil des sujets et thèmes traités par la COPAS,
 - rapports des travaux des départements et des commissions thématiques à l'adresse du conseil,
 - information aux membres des prises de position du CA.

Par ailleurs, le bureau exécutif:

- fait le suivi du travail de la cellule administrative,
- exécute les procédures d'engagement du personnel approuvées par le conseil d'administration: description de tâche, publication d'annonce, entretiens de sélection, tests, préparation et signature de contrats,

- exécute le budget ordinaire et extraordinaire,
- mène les concertations au nom de la COPAS avec des personnes ou organismes tiers,
- est tenu de faire rapport au niveau du conseil d'administration de toutes concertations auxquelles il a participé au nom de la COPAS.

Le bureau exécutif se compose des administrateurs suivants :

Marc FISCHBACH, président

Carine FEDERSPIEL, vice-présidente

Pierrette BIVER, secrétaire

Alain DICHTER, trésorier

Catherine GAPENNE

Sonja KONZ

Christophe LESUISSE

Anne MAAS

Fabienne STEFFEN



Le bureau exécutif en 2021

(n'est pas sur la photo: Pierrette Biver)

Les départements sectoriels, les commissions thématiques et les groupes de travail

Selon les statuts arrêtés lors de son assemblée générale du 10 mai 2011, la COPAS est dotée de départements sectoriels correspondants à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de plusieurs commissions thématiques transversales.

Les départements sectoriels

Chaque membre COPAS est d'office membre du(des) département(s) en charge du(des) sec-

teur(s) qui le concerne(nt). Le conseil d'administration approuve les membres des différents départements sectoriels et désigne leur coordinateur. Les départements sectoriels représentent des plateformes d'information, d'échange et de discussion pour les membres de la COPAS sans pouvoir décisionnel.

Les départements sectoriels de la COPAS sont les suivants: domicile, long séjour, handicap et psychiatrie extrahospitalière.

Les commissions thématiques

Les commissions thématiques ont pour mission de préparer des avis pour le bureau exécutif. Elles sont créées et abrogées en fonction des sujets à traiter par le conseil d'administration sur proposition du bureau exécutif.

La composition des commissions thématiques est représentative du secteur concerné pour tout sujet sectoriel, sinon de l'ensemble des membres de la COPAS pour tout sujet transversal.

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont mis en place sur proposition de la cellule administrative chaque fois que le besoin se présente. Le bureau exécutif valide la nomination des personnes mandatées à participer aux groupes de travail selon le sujet spécifique traité. Les réunions sont convoquées par le coordinateur qui est un membre de la cellule administrative. Il gère les dossiers et en assure le secrétariat.

Les bureaux

Les bureaux de la COPAS se trouvent aux 6^e et 7^e étages d'un bâtiment administratif à Livange, 7A rue de Turi.

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres au prorata du nombre de voix de l'assemblée générale amenée à l'approuver.

Pour 2021, le budget arrêté par l'assemblée générale du 20 mai 2021 s'élevait à 1.179.291 euros pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS.

La cellule administrative

Le personnel de la COPAS au 31 décembre 2021 a été le suivant :

Stéphanie HEINTZ, secrétaire de direction, engagée depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Netty KLEIN, secrétaire générale, engagée depuis le 24 août 2015, à durée indéterminée et à temps plein.

Martine EWERARD, chargée de missions «prestations», engagée depuis le 15 novembre 2015, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Alexa LEPAGE, chargée de communication, engagée depuis le 1^{er} juin 2016, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Laura MUCK, chargée de missions «qualité», engagée depuis le 15 février 2018, à durée indéterminée et à temps plein.

Anne-Sophie OTT, conseiller juridique, engagée depuis le 1^{er} octobre 2018, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Yves SCHLOEDER, économiste, engagé depuis le 1^{er} décembre 2018, à durée indéterminée et à temps plein.

Florence SERIS, infirmière en prévention et contrôle de de l'infection, engagée depuis le 17 mai 2021, à durée indéterminée et à temps plein.

Le personnel permanent participe, selon les sujets, aux réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration de la COPAS.



L'équipe des permanents en 2021

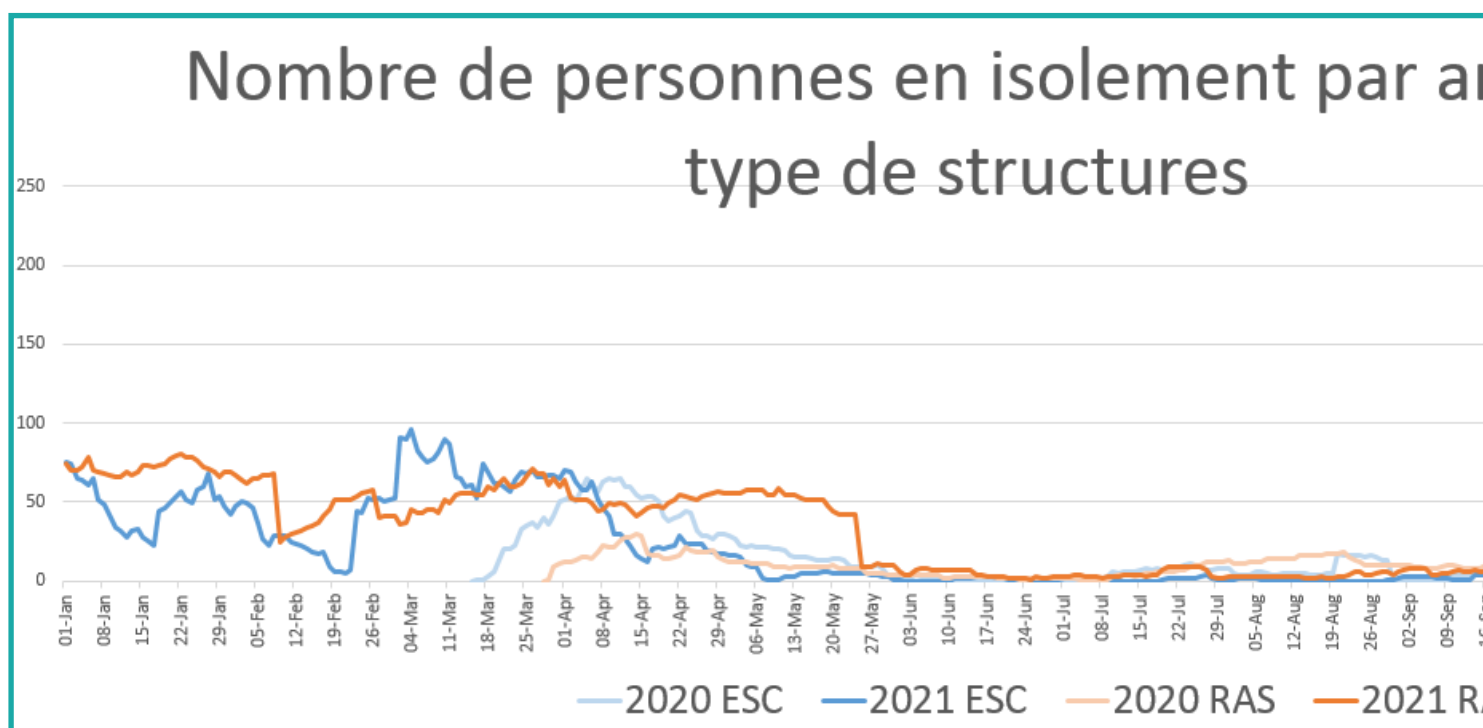
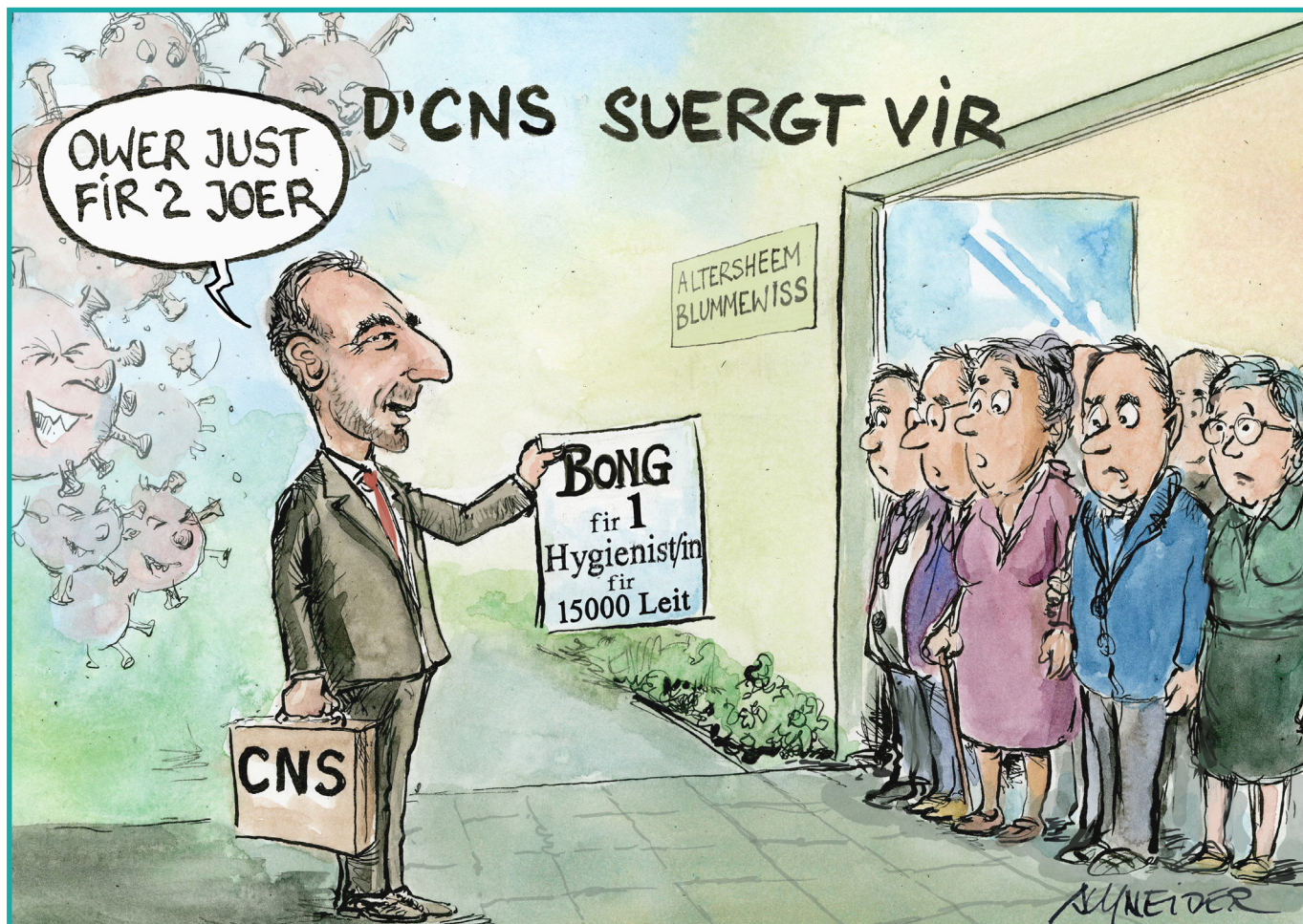
5. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

Situation au 31 décembre 2021

Ministère de la Sécurité sociale:	
Commission de nomenclature (soins et actes infirmiers)	Pierrette Biver (membre effectif) Robert Wildanger (membre suppléant)
Commission de nomenclature (soins palliatifs)	Pierrette Biver, Carine Federspiel (membres effectifs) Nadine Medinger, Martine Ewerard (membres suppléants)
Commission de surveillance soins infirmiers (art. 72 du CSS)	Pierrette Biver, Christian Ensich
Commission de surveillance soins palliatifs (art. 72 du CSS)	Pierrette Biver, Carine Federspiel, Catherine Gapenne, Christophe Lesuisse, Martine Ewerard
Commission de surveillance (art. 393 du CSS)	Pierrette Biver, Alain Dichter, Anne Maas, Carine Federspiel, Christophe Lesuisse, Fabienne Steffen, Catherine Gapenne, Martine Ewerard, Netty Klein, Anne-Sophie Ott
Conseil arbitral de la sécurité sociale (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CSS)	Carine Federspiel, Michel Simonis, Anne-Sophie Ott
Commission consultative de l'assurance dépendance (art. 387 du CSS)	Carine Federspiel, Netty Klein (membres effectifs) Pierrette Biver, Fabienne Steffen (membres suppléants)
Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2023-2024	Alain Dichter (lead), Sonja Konz, Tania Madureira, Patrick Moebius, Pierre-Yves Muri, Laurent Origer, Jennifer Schroeder, Anouck Van der Zande, Robert Wildanger, Martine Ewerard, Netty Klein, Yves Schloeder
Ministère de la Santé:	
Plan national «maladies démentielles» - comité de pilotage	Carine Federspiel
Plan national alcool	Jean-Paul Steinmetz (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national de prévention de suicide	Marc Ritzen (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national cancer	Corinne Fornacciari
Plan national antibiotiques	Alexa Lepage
Plateforme luxembourgeoise des soins palliatifs/ fin de vie	Pierrette Biver (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Plateforme luxembourgeoise de psychiatrie	Martine Ewerard
Conseil supérieur des maladies infectieuses	Carine Federspiel
Comité d'évaluation du projet pilote - service de continuité des soins dans les ESC	Alain Dichter
Ministère de la Famille:	
Commission paritaire ASFT (art. 12 de la loi dite ASFT)	Marc Fischbach (membre effectif) Benoît Holzem (membre suppléant) Michel Simonis (membre effectif EGSP) Netty Klein (membre suppléant EGSP)

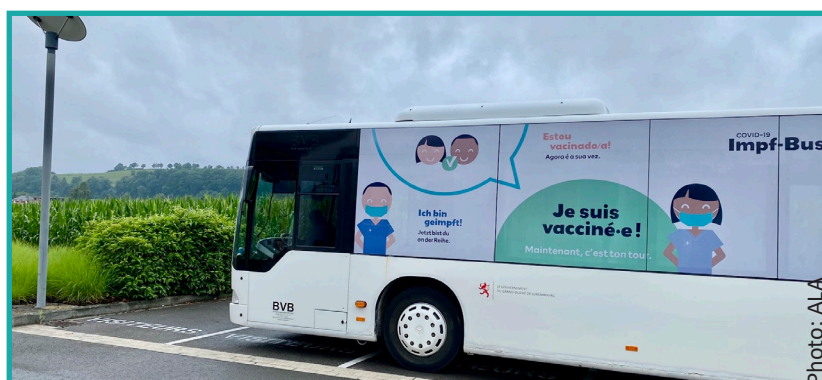
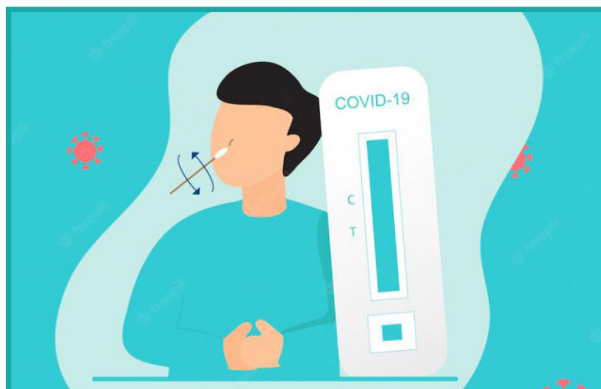
Comité de concertation - personnes âgées (art. 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel
Conseil supérieur des personnes âgées	Netty Klein
Commission permanente ad hoc pour le secteur des personnes âgées	Netty Klein
Ministère de l'Éducation nationale:	
Commission nationale pour les programmes des professions de santé	Catherine Gapenne
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Tania Thomas (délégué effectif) Martine Ewerard (délégué suppléant)
Commission de validation des acquis de l'expérience	Audrey Cornelles (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Comité à la formation professionnelle	Catherine Gapenne
Experts pour l'équipe curriculaire DAP aide-soignant	Pascale Spanier
Commission de formation aux fonctions d'ASF	Jeannot Ewald, Angela Malerba, Martine Ewerard
Agence eSanté:	
Conseil de gérance	Netty Klein
Commission «aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données»	Anne-Sophie Ott
Commission «Interopérabilité, standards et normes scientifiques et techniques»	Carine Federspiel
Gesondheetdësch:	
GT 1: Complémentarité entre les secteurs hospitalier et extrahospitalier	Pierrette Biver, Catherine Gapenne, Alain Dichter
GT 2 : L'amélioration des relations avec les personnes protégées et les prestataires	Valérie Oberlé, Raoul Vinandy
GT 3 :Démographie médico-soignante : les leviers pour prévenir une pénurie	Maurizio Eramo, Michèle Halsdorf
GT 4: La santé par la prévention: vers un changement de paradigme	Carine Federspiel, Stéphanie Conter
GT 5: Recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la Santé	Carine Federspiel, Pierrette Biver, Netty Klein
GT 6: Financement du système de la santé: pérennité financière du système	Michel Simonis, Netty Klein
Convention collective SAS:	
Commission paritaire CCT SAS (art. 4 de la CCT SAS)	Netty Klein
Délégation de négociation CCT SAS	Michel Simonis, Benoît Holzem, Netty Klein, Anne Sophie-Ott
Comité de pilotage CCT SAS	Michel Simonis, Alain Dichter, Benoît Holzem, Netty Klein, Anne-Sophie Ott
Groupement des hôpitaux aigus:	
Conseil d'administration	Marc Fischbach
Comité de pilotage «stock national»	Alain Dichter, Netty Klein
Comité technique «équipement de protection individuelle»	Mathieu Tinnes
Divers:	
Plateforme handicap de la FEDAS	Martine Ewerard, Alexa Lepage

L'année 2021 en un clin d'oeil



2 100 000

tests rapides antigéniques rapides ont été distribués au secteur en 2021

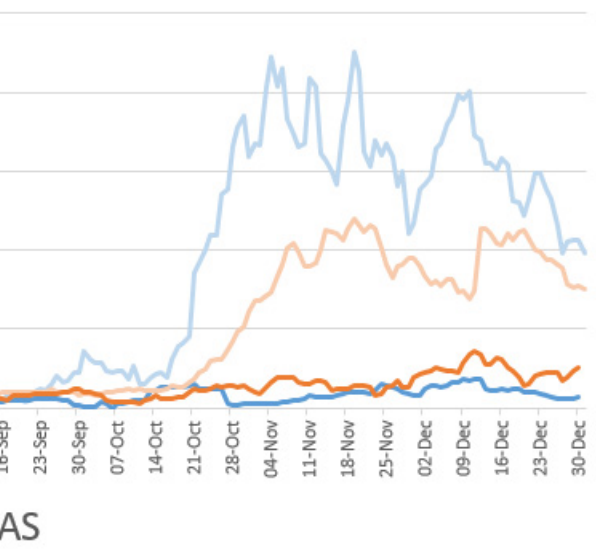


Le bus de vaccination s'est arrêté

39

fois devant des structures d'hébergement comme ici chez ALA à Erpeldange

année par



40

missions de vaccination ont été organisées à domicile pour des personnes difficilement mobilisables

Principales activités de la COPAS en 2021

1. Coronavirus

Le début de l'année 2021 était encore marqué par la terrible vague d'infections qui s'était installée dans la population générale depuis octobre 2020.

Des clusters importants, impliquant de nombreuses hospitalisations et malheureusement des décès de résidents, se sont développés dans beaucoup de structures d'hébergement. A la suite de ces événements, Monsieur Jeannot Waringo a été mandaté par la Chambre des Députés pour réaliser une étude indépendante au sujet de ces clusters. Le document dit « Rapport Waringo » présenté en juillet 2021, a tiré comme conclusion principale que les directions des structures ont tout mis en œuvre pour gérer la crise sanitaire de façon responsable et adaptée à leurs situations spécifiques, mais que les recommandations officielles étaient incomplètes et mal structurées.

La situation épidémiologique s'étant normalisée en début d'été, la COPAS a pris l'initiative de se préparer à un éventuel rebondissement des infections à la rentrée. Elle a rédigé des recommandations aux gestionnaires pour la rédaction de procédures internes.

Commission permanente secteur personnes âgées

Suite au rapport Waringo, la commission permanente ad hoc pour le secteur des personnes âgées a été créée en automne 2021 et la COPAS a été intégrée en tant que membre. Ponctuellement, les membres de la commission ont accepté la participation de l'hygiéniste COPAS en tant qu'expert lors de la rédaction des recommandations des ministères de la Santé et de la Famille. Trois versions différentes ont été mises en application entre le 22 septembre et le 16 décembre 2021.

Matériel de protection

Afin de palier à la pénurie de matériel lors de la première vague de la crise Covid en 2020, le ministère de la Santé, puis une cellule de crise, avait organisé des distributions de matériel type EPI (équipement de protection individuel – c'est-à-dire blouses, gants, masques chirurgicaux et FFP2...) issu du stock national.

Masques distribués	2020	2021	Total
Masques chirurgicaux	1 500 400	2 403 800	3 904 200
Masques FFP2	153 840	1 264 350	1 418 190
Total	1 654 240	3 668 150	5 322 390

Une fois l'approvisionnement individuel rendu à nouveau possible, et en dehors de deux livraisons en février et mai (écoulement du stock national de FFP2 à date de péremption proche), les livraisons d'EPI ont cessé.

Tests antigéniques rapides

A partir de janvier 2021, la COPAS a organisé la distribution de tests antigéniques rapides mis à disposition par l'Etat.

- Entre janvier et mars, 33 700 tests ROCHE ont été mis à disposition du secteur sur demande.
- Entre avril et décembre, plusieurs livraisons récurrentes mensuelles (voire bi-mensuelles) de tests WONDFO, LEPU ou encore SIEMENS ont eu lieu.

Au total, sur cette période, plus de 2 100 000 tests ont été distribués !

Plusieurs sites de livraison ont été régulièrement approvisionnés et gérés par les membres de la COPAS. Ainsi, HPPA, les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, Servior ou encore la Stéftung Hëllef Doheem ont participé à l'effort collectif en mettant à disposition des sites de distribution.

À partir du 19 avril, un recensement hebdomadaire du stock a permis d'informer régulièrement sur les stocks en place et l'utilisation des tests. Ce recensement récurrent a pris fin le 20 septembre, pour être remplacé par des recensements des besoins ponctuels, ceci afin de déterminer le volume des commandes mensuelles, notamment en fonction des évolutions légales mais également des adaptations des recommandations.

Livraison récurrente de tests	
01.04.2021	147 840
15.04.2021	201 600
05.05.2021	309 600
17.05.2021	309 600
01.06.2021	309 600
23.07.2021	136 800
28.08.2021	151 200
20.09.2021	21 600
20.10.2021	43 200
15.11.2021	67 200
10.12.2021	428 400
Total	2 126 640

Testing LST (Large Scale Testing)

Le 16 septembre 2020, le gouvernement luxembourgeois a entamé une deuxième phase de dépistage Covid-19 à grande échelle qui s'est déroulée jusqu'au mois de mars 2021.

Dans la continuité de la première phase du programme, la phase 2 visait à tester des échantillons représentatifs de la population afin de surveiller et de contrôler la propagation du virus SARS-CoV-2.

La stratégie de test visait trois types de population testées selon des méthodes différentes :

- Le personnel de soins et les médecins invités au dépistage au moyen de lettres d'invitation personnalisées par courrier à intervalles réguliers.
- Les résidents des structures d'hébergement régulièrement testés au moyen des capacités de test mobiles. Une équipe mobile s'est rendue directement auprès des structures selon un calendrier défini à l'avance.
- Le personnel administratif et les sous-traitants (p.ex. le personnel de restauration ou de nettoyage des structures d'hébergement) invités au dépistage à l'aide de la distribution de codes.

Afin de garantir la possibilité de bénéficier du LST au dernier type visé, la COPAS a continué à gérer la distribution de vouchers à ses membres pendant la phase 2 et la phase 3 jusqu'à la fermeture des stations de tests le 15 juillet.

Après cette date, le personnel et les sous-traitants ont pu se faire tester lors du passage des équipes du LST dans les structures pour le testing des résidents.

Au 15 septembre, le LST a été repris par le LNS, en plus des tests sérologiques réalisés par vagues. Ces derniers ont été réalisés en mai, à l'automne, et une dernière fois début 2022.

Vaccination

La première mission de vaccination a été réalisée le 6 janvier 2021. Vu la vulnérabilité des résidents et la pénurie initiale des vaccins, il avait été décidé de commencer par vacciner les résidents des maisons de soins suivi de ceux des CIPA, logements encadrés et des structures pour personnes en situation de handicap.

En tout, 85 structures ont pu profiter du passage des équipes mobiles de vaccination. Un effort commun du personnel et des directions des structures d'hébergement ainsi que des médecins traitants des résidents a permis un déroulement structuré de ces missions.

Suite à l'intervention de la COPAS dès le début de la campagne de vaccination, le personnel des structures a pu se faire vacciner par la même occasion. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas tenu compte de la revendication de la COPAS de traiter les sous-traitants (personnel de nettoyage,) de la même façon et de leur donner la possibilité de se faire vacciner également.

Afin d'élever le taux de vaccination auprès du personnel des structures, le ministère a mis à disposition à partir du 28 juillet 2021 deux bus de vaccination qui ont assuré 39 passages devant les différentes maisons et dans lesquels les salariés ont pu se faire vacciner spontanément sans prise de rendez-vous. 375 personnes ont profité de cette offre.

Les doses de rappel ont été attribuées fin septembre/début octobre, ce qui a beaucoup atténué la vague d'infections de l'hiver auprès des résidents.

Etant donné que certaines personnes très dépendantes à domicile n'étaient pas en mesure de se déplacer dans un centre de vaccination, les équipes mobiles composées d'un médecin de la réserve sanitaire et d'une infirmière d'un réseau d'aides et de soins sont intervenues auprès d'elles. Entre mars et août, 40 missions ont pu être réalisées grâce à l'intervention des réseaux afin d'injecter les premières et deuxième doses.

A la fin de l'année, le planning pour les doses de rappel a été élaboré.

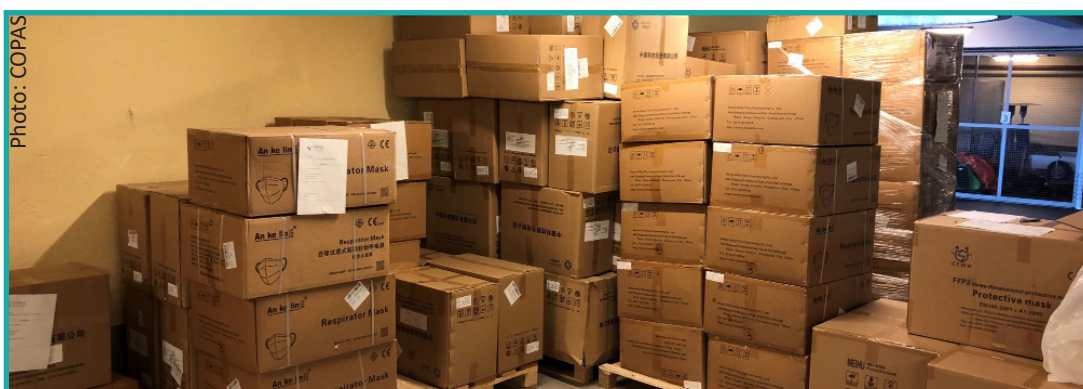


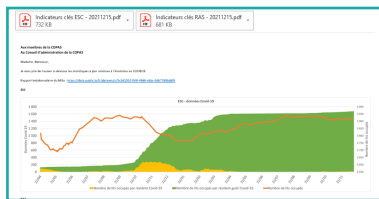
Photo: COPAS

3 février 2021:
distribution de
masques du stock
national

Statistiques / recensements/ indicateurs

Suite à l'accalmie de la première vague de Covid-19, la diminution de la fréquence et du nombre d'indicateurs suivis avait été rendue possible à partir du 25 juin 2020. Les recensements n'ont pas connu de modifications depuis, mais sur base des données recueillies et consolidées par l'équipe Monitoring, puis communiquées à la COPAS, les membres ont toujours pu suivre de manière récurrente l'évolution d'indicateurs tels que le nombre de salariés testés positifs, ou encore le nombre de bénéficiaires Covid / guéris / décédés.

La COPAS transmet ainsi chaque semaine un bilan des chiffres consolidés à ses membres, y inclus le nombre de lits occupés dans les structures d'hébergement.



Cadre réglementaire

Loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

La COPAS a tout au long de l'année informé ses membres des évolutions de la loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 qui a été modifiée à 13 reprises au courant de l'année 2021. En effet, plusieurs dispositions de cette loi concernaient plus particulièrement le secteur des aides et soins, notamment la question de l'accès à leur lieu de travail par les salariés professionnels de santé et les salariés susceptibles d'avoir un contact étroit avec les usagers ou encore les obligations à respecter par les visiteurs ou prestataires externes.

Projet de loi 7836 du 12 juin 2021 portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

La COPAS a communiqué son avis sur ce projet de loi qui introduisait notamment une distinction entre le personnel professionnel de santé et les autres personnels en contact direct avec les usagers en ce qui concerne le nombre de tests de détection de Covid-19 à faire par semaine. La COPAS a demandé à ce que les deux catégories de personnel soient traitées de façon égale.

La COPAS a encore soulevé les difficultés engendrées par les nouvelles dispositions légales qui obligent l'employeur du secteur à écarter de son poste de travail le salarié qui ne veut pas respecter le Covid-check. En effet, le législateur n'avait pas envisagé les conséquences organisationnelles, juridiques et financières pour l'employeur de cette mise à l'écart. Certaines des revendications de la COPAS ont été retenues.

2. Aides et soins

Assurance dépendance

Commission paritaire technique

Malgré les efforts de la COPAS, la Commission paritaire technique ne s'est réunie qu'une seule fois en 2021. Les discussions portaient entre autres sur la méthodologie à appliquer pour les contrôles de plausibilité 2018 prévus d'être remis aux prestataires avant la fin 2021. La COPAS a insisté sans succès à ce que la méthodologie soit rédigée et partagée avec les prestataires et les règles de substitution au niveau des qualifications soient connues.

Contrôles sur le respect des normes de dotation et de qualification du personnel pour l'exercice 2018

La CNS a lancé en novembre 2021 seulement les premiers contrôles (également appelés contrôles de plausibilité) depuis la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des changements législatifs qui ont profondément modifié l'assurance dépendance introduits par les règlements grand-ducaux du 13 décembre 2017 et modifiés au courant de l'année 2018.

Or, il est important de rappeler que les prestataires ont fait tout leur possible pour se conformer au plus vite aux nouvelles règles, modifiées en cours de l'année 2018, tout en évitant des licenciements massifs.

Malgré plusieurs demandes de la COPAS de mettre en place avec la CNS une méthodologie concertée permettant aux gestionnaires de gérer les impacts éventuels et ce autant en termes de dotation du personnel qu'en termes financiers, cette dernière a présenté, puis diffusé en octobre, à l'ensemble du secteur les résultats de sa propre méthodologie sans tenir compte des remarques de la COPAS.

La COPAS continuera, en 2022, à défendre son point de vue dans ce dossier afin que les contrôles soient les plus justes et les plus transparents possibles.

Commission consultative Assurance Dépendance – facteur d'ajustement

Suite à l'élaboration du rapport d'analyse prévisionnel 2021 établi par l'Inspection générale de la sécurité sociale en application de l'article 395bis du Code de la sécurité sociale, la Commission consultative a été appelée à donner son avis sur les conclusions de ce rapport. Elle s'est ralliée à la proposition faite par l'IGSS dans ce rapport de ne pas fixer de facteur d'ajustement.

Elle a avisé favorablement l'idée de reconsidérer à long terme certains forfaits dans le maintien à domicile pour rééquilibrer la surreprésentation des bénéficiaires dans les forfaits 0 et 1 et elle a souligné l'importance d'assurer la cohérence avec le milieu stationnaire et d'agir avec une grande prudence.

La commission a estimé que des analyses approfondies s'imposaient avant de procéder à des propositions de modification légale. Une étude devra identifier tous les domaines impactés, y compris les systèmes informatiques, et inclure toutes les parties prenantes en apportant une attention particulière aux aidants.

Convention cadre

L'avenant à la convention cadre signée par la CNS et la COPAS le 11 novembre 2020 a été publié le 14 janvier 2021 et est entré en vigueur le 1^{er} février 2021. L'avenant a pour objet, notamment, de régler en partie la problématique FHL suite à l'accord trouvé avec le Gouvernement le 16 juin 2018.

Une procédure de déclaration de l'indisponibilité de l'aidant ayant été élaborée entre l'AEC et la COPAS, celle-ci est publiée par la même occasion.

Gestion de la qualité

L'AEC ayant présenté son premier rapport biennal en mai, le groupe de travail sur les indicateurs qualité s'est rencontré plusieurs fois afin de l'analyser et d'en tirer les conclusions pour les prochains recensements. Les fiches techniques et les modalités pratiques ont été adaptées en fonction des observations faites.

Le rapport dresse une image objective et positive des démarches que les prestataires ont mises en place afin de se conformer aux exigences de la loi sur l'assurance dépendance et d'assurer la qualité des aides et soins.

En octobre, l'AEC présente un bilan de la gestion des indisponibilités de l'aidant suite à la mise en place d'une procédure de déclaration. Il est constaté que cette procédure a permis de structurer la gestion des indisponibilités aussi bien pour les prestataires que pour l'AEC. Il est convenu que la déclaration sera informatisée début 2022.

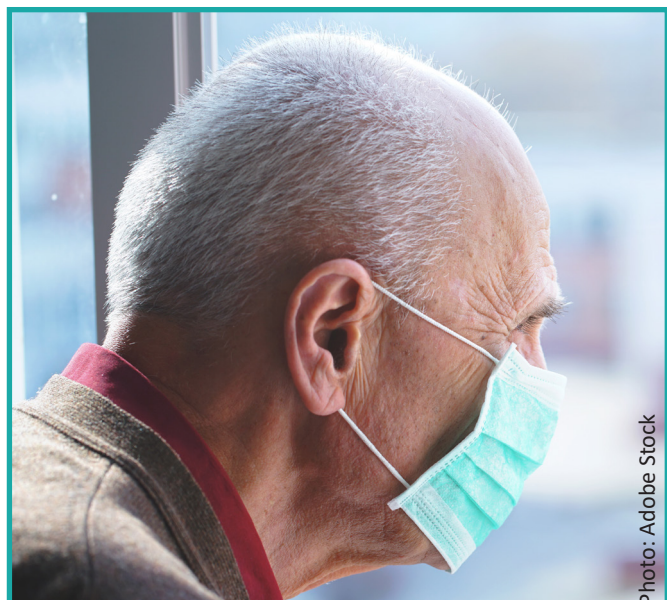
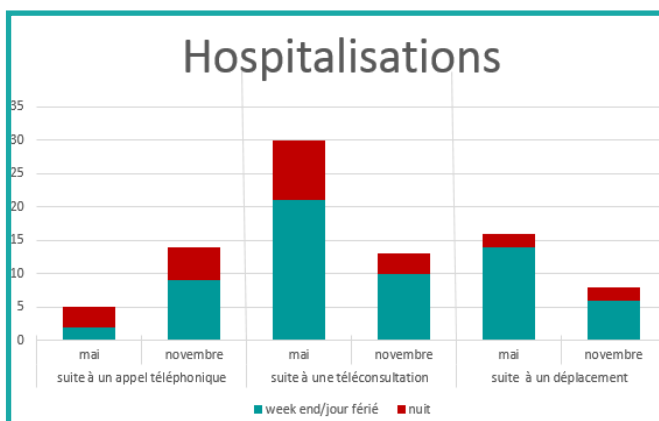
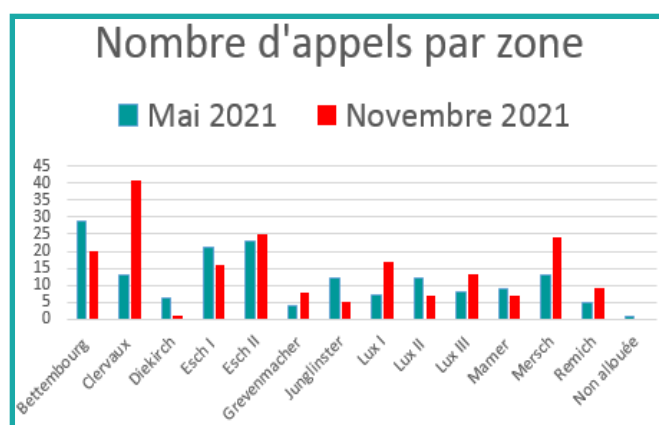


Photo: Adobe Stock

Prise en charge médicale en ESC

Continuité des soins

Dans le cadre du projet pilote portant organisation du service de continuité des soins et de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins les soirées, les week-ends et les jours fériés, la COPAS a organisé un recensement des appels effectués par les structures aux médecins de garde pendant les heures couvertes par ce service. Ce recensement a été effectué sur deux périodes (avril/mai et novembre) afin de pouvoir apprécier l'évolution dans l'utilisation du service sur l'année 2021. Le projet continuera à être évalué jusque fin septembre 2022.



Gestion / dépôt des médicaments

Plusieurs groupes de travail avec les intervenants concernés (ministère de la Santé, pharmaciens) ont eu lieu afin de discuter, d'un côté, de la mise à jour de la liste des médicaments destinés aux soins palliatifs et aux soins urgents des résidents des structures d'hébergement et pouvant être stockés dans ces structures et, de l'autre côté, de la mise en place d'un système de gestion de ce dépôt de médicaments (les frais de gestion des dépôts par les pharmaciens et les frais concernant les remplacements des médicaments périmés). Les discussions n'ont pas abouti en 2021, mais il est prévu qu'une base légale soit créée en 2022.

Hospitalisation à domicile

Dans le cadre du Gesondheetsdësch, la COPAS avait élaboré en 2020 un concept d'hospitalisation à domicile qu'elle y avait présenté. En début d'année 2021, elle a présenté son concept aux ministres de la Santé et de la Famille.

En avril 2021 suite à sa demande, une prise de position par rapport à la mise en œuvre du « virage ambulatoire » a été communiquée à la Chambre des Députés qui par la suite a demandé l'autorisation de la diffuser à tous les interlocuteurs.

Le ministre de la Sécurité sociale a mandaté le Dr Holbach, médecin directeur du contrôle médical, de rassembler les différentes positions existantes et d'en faire une synthèse. La COPAS a présenté son concept en mai 2021.

Le concept a également été présenté à l'AMMD et au groupement des hopitaux aïgus (GHA) qui ont montré une certaine ouverture tout en remarquant que de nombreuses questions d'ordre juridique et pratique devaient être résolues.

Le concept de la COPAS a donc été présenté à plusieurs instances et parties prenantes, mais malheureusement aucun retour concret n'a été donné jusqu'à la fin de l'année.

Psychiatrie extrahospitalière

Négocié par l'EGSP/COPAS en 2017, un poste de qualitatif a été financé en 2018 par la CNS pour mener à bien le projet de documentation par le biais de l'installation et l'exploitation d'une solution informatisée de dossier psycho-social en mode « software as a service » (Saas). Le financement du poste a été renouvelé pour 2019, sur une base conjointe entre le ministère de la Santé et la CNS.

L'EGSP et le ministère de la Santé ont conclu en 2021 une convention pour définir le financement du projet. Plusieurs discussions ont eu lieu entre l'Agence eSanté et l'EGSP afin d'aboutir à une version définitive des contrats et à un calendrier.

Cependant, des perturbations au sein du partenaire de l'agence eSanté, Maincare France, et de la réorganisation opérée dans les équipes et les projets ont eu un impact négatif sur l'avancement.



3. Santé publique

Prévention et contrôle de l'infection

Lors des négociations de la VM ESC 2021/22, la CNS a accepté un financement pour la promotion de la prévention et du contrôle de l'infection au niveau des structures d'hébergement. Les ESC ont donné par la suite leur accord de faire profiter tous les prestataires membres de la COPAS des compétences en question. Par conséquent, l'équipe des permanents a été renforcée par une infirmière diplômée en gestion du risque infectieux associé aux soins mi-mai 2021.

A côté de son objectif principal, qui est l'élaboration d'une argumentation documentant le besoin en prévention et contrôle de l'infection dans le secteur des aides et soins et d'en convaincre les interlocuteurs CNS lors des négociations VM 2023/2024, ses différentes missions ont été principalement une présence sur le terrain et la réalisation de différentes actions de Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI) comme donner des avis, des informations, participer à la rédaction de guidelines PCI et à des actions à la prévention.

Un état des lieux sur les grands points de la Prévention et Contrôle de l'Infection au sein du secteur d'aides et de soins a été fait en réalisant une découverte des infrastructures, une compréhension avec les directions du fonctionnement actuellement mis en place d'un point de vue PCI et également en faisant des observations PCI directes sur le terrain et des propositions d'améliorations. La priorité a été donnée au long séjour, mais une présence dans tout le secteur a été effective.

secteur	directions rencontrées	sites visités
long séjour	24 sur 29	30 CIPA/MS/LE
domicile	7 sur 15	6 CPG / RAS
handicap	4 sur 12	5 ESI

Avis en hygiène (PCI)

Des réponses à des demandes spécifiques de type organisationnel ou matériel comme des normes produits, des méthodes de prise en charge, des précautions liées à des pathogènes, etc. ont été données aux membres.

Guidelines PCI

Les sujets correspondants à un risque identifié sur le terrain généralisable ou redondant ont donné lieu à la rédaction de fiches d'information qui ont été mises à disposition sur l'extranet de la COPAS à tous les membres. Ces fiches sont disponibles en français et en allemand en format A3 et A4.

Des généralités sur les précautions standard et additionnelles au sein du secteur d'aides et de soins ont

également été mises à disposition des membres et sont disponibles en français et en allemand.



Prévention

L'hygiéniste de la COPAS participe au groupe des hygiénistes de la Direction de la santé et peut dorénavant transmettre les sujets spécifiques au secteur.

Une commission technique COPAS hygiène (PCI) composée d'un groupe de représentants du secteur a été créée pour traiter les sujets PCI.

Un projet d'amélioration de la gestion du risque infectieux associé aux soins (GRIAS) au sein du secteur d'aides et de soins avec validation d'une vision commune et d'une cartographie des processus de prévention et contrôle de l'infection a été initié.

Gesondheetsdësch

En début d'année la COPAS a entamé les démarches nécessaires afin de faire partie du GT 6 : Financement du système de santé : pérennité financière du système.

Le comité de pilotage a accepté cette demande et Michel Simonis a représenté la COPAS lors de la réunion du GT 6 en avril. Son intervention en réunion a été documentée par une note écrite qui fait partie des do-

cuments publiés sur le portail du Gesondheetsdësch. La COPAS y plaide pour le développement du virage ambulatoire par le biais de l'élaboration d'un concept d'hospitalisation à domicile impliquant les prestataires externes aux hôpitaux (réseaux de soins, établissement à séjour continu, médecins traitants...) comme des partenaires à part entière et non pas un concept centré sur l'hôpital dans lequel les prestataires externes ne jouent qu'un rôle accessoire.

En même temps, la COPAS revendique qu'il faut entamer sans retard un processus de convergence des CCT SAS et FHL et que le législateur doit définir un cadre budgétaire clair, uniforme et équitable pour les deux secteurs d'activité.

Une séance de débriefing a eu lieu le 13 juillet 2021 pour synthétiser les groupes de travail 4, 5 et 6 :

- GT 4 Prévention dans le domaine de la santé : vers un changement de paradigme
- GT 5 Recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la santé
- GT 6 Financement du système de santé : pérennité financière du système

Une liste de projets, avec diverses échéances, a été présentée et la synthèse des réflexions partagées intégrée au Plan National de Santé. L'état d'avancement des projets a été présenté en commission jointe Santé-Sécurité Sociale de la Chambre des Députés et un point presse dans le contexte du débat à la commission Santé a été organisé.

Plan canicule

Les dispositions du plan canicule ont été mises en place très tardivement et n'ont pas dû être déclenchées.



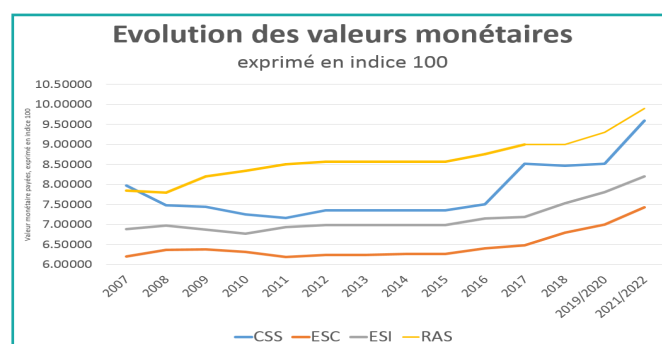
4. Finances

Valeurs monétaires assurance dépendance

Les valeurs monétaires pour les quatre secteurs ont été négociées en 2020 et fixées pour les années 2021 et 2022. Il n'y a donc pas eu de négociations avec la CNS en 2021.

Pour rappel, les valeurs monétaires (indice 100) en vigueur sont donc :

- CSS : 9,59394 EUR
- ESC : 7,42672 EUR
- ESI : 8,19705 EUR
- RAS : 9,89427 EUR



Lettre-clé infirmier

La lettre-clé infirmier est déterminée tous les 2 ans et représente le coût de 5 minutes de travail d'un infirmier pour des actes assurance-maladie. Lors de la négociation en 2020, la valeur de la lettre-clé 2021/2022 a été fixée au seuil maximum déterminé par l'article 67 CSS. A l'indice 100, cela représente 0,77309 EUR.

La COPAS a cependant rappelé à plusieurs reprises aux administrations en charge et au ministre compétent la problématique structurelle de la lettre-clé au sujet de la limitation légale qui empêche notamment la prise en charge exhaustive des effets de la convention collective.

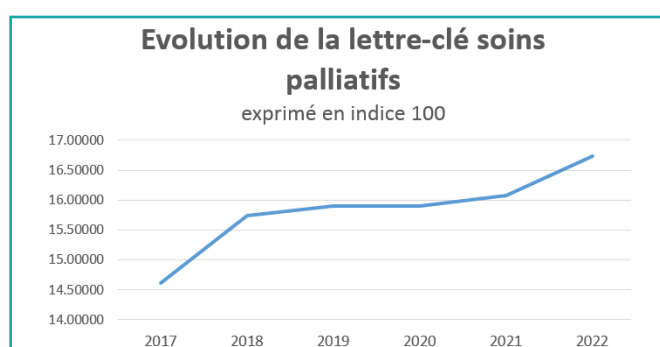
La COPAS a été entendue et le ministère de la Sécurité sociale a fixé la valeur de la lettre-clé infirmier pour 2022 via la loi budgétaire 2022 à 0,86478 EUR afin que le tarif couvre les mesures entrées en vigueur le 1er janvier 2021 avec la nouvelle convention collective SAS. Ce tarif inclut le rattrapage pour 2021 et la base pour la négociation de la lettre-clé 2023/24 sera de 0,79134.



Lettre-clé soins palliatifs

La lettre-clé soins palliatifs est déterminée à partir du nombre moyen de minutes requises pour les traitements qui sont prestés par des infirmiers et kinésithérapeutes, ainsi que du nombre de journées potentielles. Suite aux négociations menées en 2020, la COPAS estimait que la progression obtenue de 1,14% (à l'indice 100, 16,08439 EUR) ne tenait pas compte de tous les éléments de la CCT et son CA a décidé de déclencher la procédure de médiation visant à déterminer la valeur de cette lettre-clé.

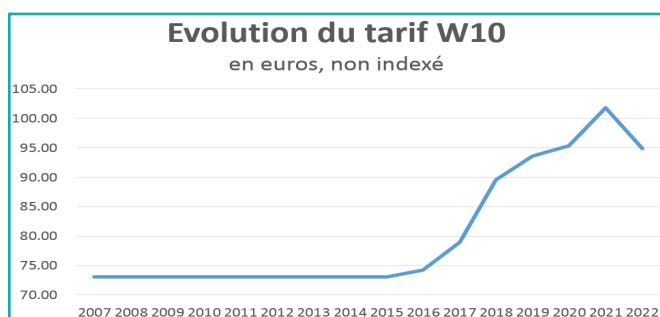
La médiation a eu lieu entre mars et novembre 2021 et le résultat de la médiation a donné raison à la COPAS car le tarif a été fixé à 16,32343 à l'indice 100, le tarif applicable à partir de janvier 2022 sera de 16,73597 EUR incluant la compensation de la mise en vigueur différée.



W10

Le forfait journalier W10 est un tarif non indexé et négocié annuellement qui permet la prise en charge psycho-socio-éducative des personnes protégées à leur lieu de vie dans le domaine de la psychiatrie extra-hospitalière.

Les négociations entamées en septembre 2021 ont abouti à un tarif de 94,87 EUR pour 250 sites (nombre maximal de sites où interviennent les prestataires) avec un taux de facturation de 95%.



Compensation financière Covid

Au courant 2021, les compensations financières du manque à gagner suite aux mesures restrictives Covid en 2020 ont été prises en charge par le ministère de la Famille sur base de recensements spécifiques. En ce qui concerne le manque à gagner 2021, une promesse de compensation a été faite aux gestionnaires des CPG pour le premier semestre.

Accord FHL du 16 juin 2018

Suite à l'accord trouvé avec la CNS en 2020 concernant l'application de l'accord du 16 juin 2018 signé entre le Gouvernement et la COPAS, accord qui vise la compensation des prestataires dont une part des salariés est sous CCT FHL alors que le secteur est régi par la CCT SAS, les prestataires concernés ont pu appliquer à partir de février 2021 une valeur monétaire plus élevée leur permettant de facturer leurs prestations assurance dépendance avec un différentiel positif afin de compenser les surcoûts relatifs au personnel agissant dans le cadre de l'assurance dépendance.

Pour les autres salariés, la COPAS est toujours dans l'attente d'une solution malgré les différentes relances et la tenue d'une entrevue le 25 octobre 2021 avec la participation des trois ministères concernés (Sécurité sociale, Famille et Finances) où la COPAS a de nouveau insisté sur la prise en charge de la totalité des coûts supplémentaires (y inclus pour le personnel non soignant) par le Gouvernement conformément à l'accord du 16 juin 2018.

5. Personnel du secteur

Conventions collectives

CCT SAS

L'assemblée générale de la COPAS a approuvé le 8 janvier 2021 la nouvelle convention collective applicable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Celle-ci a été signée le 9 février 2021.

Les principaux changements sont la simplification de l'article 9 relatif à l'organisation du temps de travail, l'adaptation du point indiciaire à celui de la CCT FHL et un jour de congé supplémentaire récurrent ainsi que 2 jours de congé supplémentaires pour l'année 2021. Début février, la COPAS a organisé pour ses membres, deux formations sur les nouvelles dispositions de la convention.

CCT FHL

Les salariés du secteur qui suite à l'accord entre le Gouvernement et la COPAS du 16 juin 2018 continuent à tomber sous la convention collective FHL ont profité des mesures financières décidées en 2021.

Réforme des professions de santé

Le ministère de la Santé a mis en place différents groupes de travail qui doivent contribuer à la réforme de certaines professions de la santé.

À côté des autres ministères impliqués, de la FHL, des associations professionnelles et du conseil supérieur de certaines professions de santé, la COPAS était représentée dans les groupes des infirmières responsables en soins généraux, aides-soignantes, infirmières graduées,

infirmières spécialisées en psychiatrie et en pédiatrie, ergothérapeutes, diététiciennes, assistantes d'hygiène sociale et assistantes sociales.

L'objectif des groupes était d'élaborer pour les professions respectives un document définissant l'exercice, les missions et les attributions en vue de remplacer les règlements grand-ducaux actuels. À la fin de l'année 2021, les travaux concernant les infirmières responsables en soins généraux avaient bien avancé et la délégation de la COPAS a pu présenter au conseil d'administration les grandes lignes d'un concept innovateur qui favorisera l'autonomie et la responsabilité des infirmières.

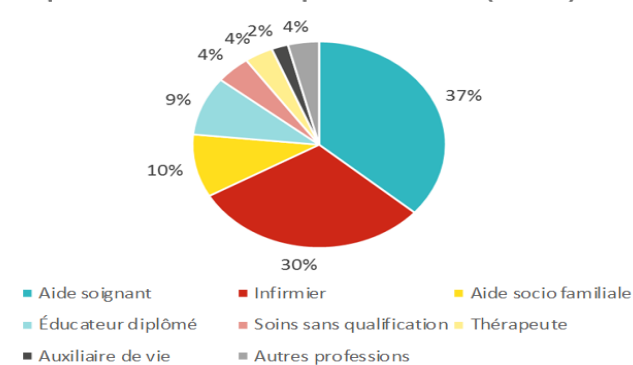
Cependant, de nombreuses questions par rapport à la formation, la reconnaissance des diplômes étrangers, la mise à niveau des professionnels en place et la hiérarchie des professions de santé restent ouvertes.

Une réunion kick-off en vue du projet de valorisation des professions de santé a également eu lieu. Les infirmières en soins généraux et les aides-soignantes seront prioritairement visées par cette campagne de communication.

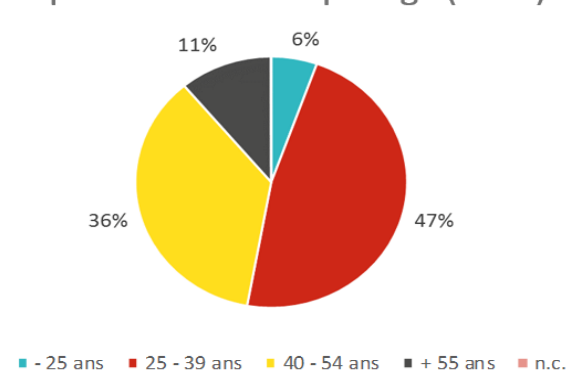
Enquête sur les salariés du secteur

En 2021, tous les membres ont participé à l'enquête annuelle sur les besoins en professionnels de santé dans le secteur. Cela représente 13 995 salariés.

Répartition actuelle par fonction (2020)



Répartition actuelle par âge (2020)



6. Juridique

Projet de loi n°7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Le 28 septembre 2021, des amendements gouvernementaux au projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées ont été publiés. Les amendements ont en partie pris en compte les remarques faites par la COPAS dans son avis sur le projet original, et notamment la référence à l'âge minimal de 60 ans pour les résidents des structures d'hébergement a été supprimée, les titulaires d'un BTS pourront également devenir chargé de direction et non pas seulement les titulaires d'un Bachelor, la sous-traitance du personnel d'encadrement dans les services d'aides et de soins à domicile et dans les centres de jour sera autorisée à hauteur de 20 % alors que le projet de loi initial interdisait complètement cette pratique indispensable au secteur et conforme à la convention cadre liant la COPAS avec la CNS. En effet, des activités spécifiques telles que celles exercées par les kinésithérapeutes, diététiciens ou psychologues sont souvent effectuées par des professionnels qui exercent leur profession sous forme libérale.

Les amendements introduisent aussi plusieurs nouveautés qui ont principalement pour but de :

- mettre en place un référent hygiène en matière de prévention et de lutte contre les infections au sein des structures d'hébergement pour personnes âgées, des services d'aides et de soins à domicile et les centres de jour pour personnes âgées ;
- créer une commission permanente pour le secteur des personnes âgées ;
- mettre en place un comité éthique par chaque gestionnaire, seul ou en association avec d'autres gestionnaires ;
- créer un service national d'information et de médiation pour personnes âgées.

La COPAS a communiqué son avis sur ces amendements, avis qui a été publié par la Chambre des députés le 13 décembre 2021. Dans cet avis, la COPAS souligne que la multiplication des organes de consultation n'est pas un gage de sécurité et d'efficacité des mesures à prendre pour le secteur.

La COPAS est d'avis que la commission permanente pour le secteur des personnes âgées voulue par le législateur n'est pas ce dont le secteur a besoin. De l'avis de la COPAS, les compétences et missions de cette commission sont soit de la compétence du ministre de tutelle, soit devraient être dévolues au Conseil supérieur des personnes âgées.

A la place de cette commission, la COPAS a appelé de ses vœux la création d'un comité interministériel entre le ministère de tutelle, le ministère de la santé et le ministère de la sécurité sociale.

La COPAS a également revendiqué l'introduction d'hygiénistes diplômés dans le secteur plutôt que des référents hygiène qui n'auront, a priori, pas les compétences pour définir et implémenter le système de prévention et de lutte contre les infections voulu par le législateur.

Projet de registre des services pour personnes âgées

Le ministère de la Famille a sollicité l'avis des organismes gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes âgées sur son projet de registre des services pour personnes âgées, prévu dans le projet de loi sur la qualité des services pour personnes âgées.

La COPAS a rédigé une note à l'intention de ses membres et du ministère de la Famille pour attirer l'attention de celui-ci sur plusieurs incohérences dans le projet de registre, notamment sur la liste des prestations offertes qui peuvent être cochées comme option alors qu'elles doivent, d'après la loi, être garanties par la structure.



7. Communication

Newsletter

Le Coronavirus a continué à dominer la communication de la COPAS en 2021, tant au niveau externe qu'interne. La rubrique dédiée a fait partie de toutes les newsletters mensuelles envoyées aux membres de la COPAS au cours de l'année. Les communiqués de presse (voir à partir de la page 30) étaient également consacrés en majeure partie à ce sujet et la COPAS fut sollicitée de nombreuses fois dans ce contexte par les médias. (voir page 28)

Par ailleurs, des statistiques sur le nombre de cas Covid dans les structures ont été communiquées hebdomadairement aux membres.

Conférences / formations

Dès le mois de janvier, la COPAS avait organisé une visio-conférence avec le Dr. Jean-Paul Schwartz et le Professeur Dr. Claude Muller pour informer le personnel du secteur des aides et de soins sur la **vaccination** contre la Covid-19. Une première séance a eu lieu en langue luxembourgeoise et une deuxième en français. Avec plus de 200 participants, le sujet a connu beaucoup de succès.

En février, une formation sur les changements de la **convention collective** a également attiré plus de 100 participants.

Plusieurs séances d'information ont porté sur les **valeurs monétaires et les recensements**. 4 séances ont été organisées pour les différents secteurs au mois de février et 4 autres au mois de septembre.

Toutes les visio-conférences ont été enregistrées et les vidéos mises à disposition de tous les membres.

La désormais traditionnelle conférence avec Me Jungers au sujet des nouveautés en **droit du travail** a pu être organisée en présentiel au mois d'octobre dans des locaux de la commune de Roeser. Une 40^{aine} de personnes y a assisté.

Une séance d'information a pu être organisée en présentiel dans les locaux de la COPAS. L'introduction au **LEAN Management** par le Professeur Erik de Schaepper a attiré une dizaine de participants et donné vie à une formation certifiante en 2022.

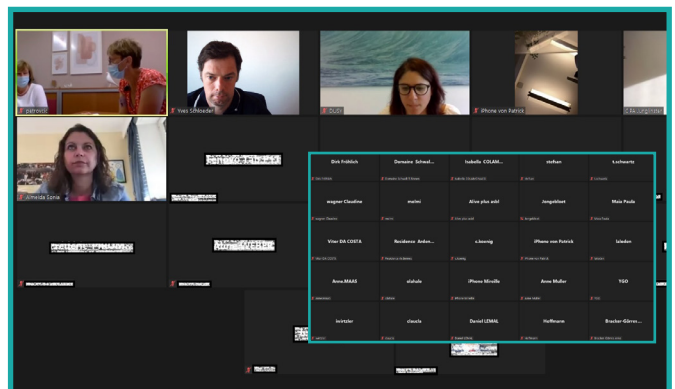
Des séances d'information sur les **recommandations** des ministères de la Santé et de la Famille MISA/MIFA ont été organisées à chaque changement de version.



Me Christian Jungers est spécialiste en droit du travail



La plupart des conférences a eu lieu par visio - avec ou sans caméra



8. Autres activités

GHA (Groupement des hôpitaux aigus)

Suite à la mise à disposition de matériel de protection pendant la période de crise, le ministère de la Santé a encouragé la création d'une structure pouvant prendre en charge la gestion du stock national dans le futur. Dès ses débuts, la COPAS a été intégrée dans le GHA en acceptant un siège au sein de son CA.

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration d'un cahier de charge en vue d'une soumission publique pour la gestion de stock national. Une fois le marché alloué, les membres de la COPAS auront la possibilité de faire leurs commandes de matériel de protection auprès de ce fournisseur.

Revue de presse



Situatioun an den Alters- a Fleegeheemer huet sech entspaant

Vum Pim Evring | Update: 14.06.2021 18:46



Den invit vum der Redaktioun: Marc Fischbach

«Une adhésion de 80 à 90 % au vaccin»

LUXEMBOURG Si l'adhésion au vaccin de la part des personnes âgées et vulnérables est importante, certaines restent réticentes. Le point avec le Dr Carine Federspiel, vice-présidente de la Copas.



Dr. Carine Federspiel, vice-présidente de la Copas

Dans les semaines de vaccination, les personnes âgées et vulnérables ont été prioritaires. L'adhésion au vaccin est importante, mais certaines restent réticentes. Le point avec le Dr Carine Federspiel, vice-présidente de la Copas.

«Je vais pouvoir avoir des visites!»

«Une étape primordiale»

«J'espère que ce sera le début de la fin du Covid-19»

La ministre de la Famille, Corinne Cahen, avait évidemment répondu présent.

«La Copas»

Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

«On aurait pu faire mieux, mais comment?»

Écrit par Saenna Schmitz | Publié The 04.04.2021 • Édité The 06.04.2021



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

Daachverband vum den Alters- a Fleegeheemer zefridde mat den neie Remmandatiounen

RTL Update: 24.05.2021 16:54



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

COPAS: Am betreite Wunnen hätt misse prioritär geimpft ginn

29. Mäi 2021 - 08:03

D'Awänner an d'Personal an der Structure fir betreite Wunnen hätt misse prioritär geimpft ginn, fënn d'Copas. Donieft ass et fir den Daachverband vun den Alters- a Fleegeheemer problematesch, dat d'Autoritëte fir déi sougenannt «Logements encadrés» keng separat Covid-Statistiken hunnen.

Maxi Pesch / tt

Copas stellt Decisioun vum der Regierung a Fro

RTL Update: 24.05.2021 18:27



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

veut la transparence intégrale»

et actuel président de la Copas, n'est pas fermé à une étude sur les foyers d'infection et les décès personnes âgées. Il existerait toutefois des limites au caractère «entier» d'une telle évaluation.



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

Repères

Logements encadrés

Centres de jour psy

Réseaux d'aides et

Damit wir wieder normal leben können

CORONA-PANDEMIE Hohe Impfenbereitschaft bei den Senioren in Luxemburgs Altersheimen

Justicia



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

AN MEESCHT GELIES

1. Um um 15.00 Uhr

Pressekonferenz mit dem Minister für Gesundheitswesen

2. LUTHERER

Coronavirus - Situation in der Alters- und Pflegeheimen

3. TULLO

Autobahn A1 in Richtung Luxemburg ist nun wieder gesperrt

4. Santé op Facebook

Dr. Jean-Claude Schmitz: «Ni hant Oukéien leierwoll»

5. Robert Koch-Institut

Lösungsweg a Hal d'weider Länner ginn als Heilungsmethoden gespuert



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

AN MEESCHT GELIES

1. Um um 15.00 Uhr

Pressekonferenz mit dem Minister für Gesundheitswesen

2. LUTHERER

Coronavirus - Situation in der Alters- und Pflegeheimen

3. TULLO

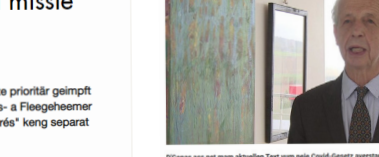
Autobahn A1 in Richtung Luxemburg ist nun wieder gesperrt

4. Santé op Facebook

Dr. Jean-Claude Schmitz: «Ni hant Oukéien leierwoll»

5. Robert Koch-Institut

Lösungsweg a Hal d'weider Länner ginn als Heilungsmethoden gespuert



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour

Fleegepersonal kann och elo an den Haiser s ginn

Vum Claude Zelmetz | Update: 21.01.2021 13:16



Marc Fischbach, ancien ministre CSV survenant dans les structures pour



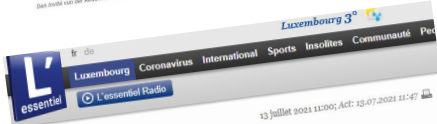
Une nouvelle convention collective pour le secteur d'aides et de soins

Waringo-Rapport wier objektiv an ausgelach opgestallt ginn

Vum Carine Lemmer | Update: 13.07.2021 13:51



- AM MEESCHTE GELIES**
- 1 Live um 15 Auer
 - 2 Liveticker
 - 3 Traffic-info
 - 4 Santé op Facebook
 - 5 Robert Koch-Institut



«Malgré toutes les mesures on a eu des infections»

LUXEMBOURG - Président de la Copas, Marc Fischbach, réagit au rapport Waringo sur les clusters dans les maisons de retraite.



Panorama

Abonnieren via RSS



National an international Nachrichten

Panorama

13.07.2021 09:50

1. D'Copas reagiert op de Waringo Rapport iwwer d'Corona-Clusteren an de Strukturen fir eiser Leit: D'Alters-a-Fleegeheemer hätten gut Arbeit geleistet, seet de Copas President Marc Fischbach



Am 13. Juli 2021, 09:50. Der Bericht des Waringo-Rapports über die Corona-Clusteren in den Strukturen für unsere älteren Mitbürger hat in der Öffentlichkeit für viel Aufsehen gesorgt. Der Bericht des Waringo-Rapports über die Corona-Clusteren in den Strukturen für unsere älteren Mitbürger hat in der Öffentlichkeit für viel Aufsehen gesorgt. Der Bericht des Waringo-Rapports über die Corona-Clusteren in den Strukturen für unsere älteren Mitbürger hat in der Öffentlichkeit für viel Aufsehen gesorgt.

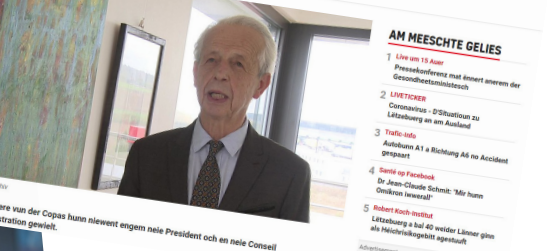
"Logesch, wann de Staatsbudget dat iwwerhuele géif!"

08. Juni 2021 - 15:00

De Verband vun de Prestataire an Beräich vum Fleg ass prinzipiell averder gespalen. Testicht fir d'Personal an den Alters-a-Fleegeheemer. Dat gëtt d'COO gespalen. Testicht fir d'Personal an den Alters-a-Fleegeheemer. Dat gëtt d'COO gespalen. Testicht fir d'Personal an den Alters-a-Fleegeheemer. Dat gëtt d'COO gespalen.



De Marc Fischbach gouf unanime als President erëmgewielt



Och extern Personal hätt solle geimpft ginn, esou de President vun der Copas



F. Freiden de Moie war de President vun der Copas elsen Invité vum der Redaktioun.



Invité vum Dag: Marc Fischbach

100.7

24/03/2021

23/09/2021

De President vun der COPAS reagiert op déi nei

Recommandatiounen fir Alters-a-Fleegeheemer

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.

«Nous avons été demandeurs de recommandations d'ordre général»

Le président de la Copas, Marc Fischbach, souligne qu'une majorité écrasante des gestionnaires de structures pour personnes âgées refuse le besoin d'un cadre réglementaire trop strict.



Communiqué de presse
09.02.2021

La CCT SAS se rapproche de la CCT FHL

Les ententes patronales du secteur des aides et de soins (SAS) ensemble avec les syndicats ont signé une nouvelle convention collective SAS à la date d'aujourd'hui. Elle entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal changement concerne l'adaptation des dispositions qui traitent de l'organisation du temps de travail et vise à introduire un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle.

Afin d'éviter que le clivage avec la CCT FHL ne s'agrandisse davantage, les partenaires ont exprimé leur volonté de se rapprocher de celle-ci par un alignement du point indiciaire sur celui de cette dernière. Il s'élèvera donc désormais à 2,41733 € à l'indice 100, soit 20,17890 € à l'indice 834,76.

Par ailleurs, les salariés du secteur des aides et de soins bénéficieront d'un jour de congé supplémentaire récurrent et de 2 jours de congé extraordinaires en 2021. Cette dernière mesure vise à remercier l'engagement sans précédent du personnel lors de la pandémie.

Livange, le 26 février 2021

Recommandation de la COPAS concernant la gestion des visites et des sorties dans les structures d'hébergement pour personnes âgées

Suite à l'émission de la recommandation du Ministère de la Santé et du Ministère de la Famille sur la prévention des infections Covid-19 après la vaccination, les gestionnaires s'alignent sur les principes suivants :

- Les visites en chambre sont permises après l'injection de la 2e dose d'un vaccin contre la Covid-19 et d'un délai supplémentaire de 14 jours
- L'enregistrement des visiteurs est requis en vue d'un traçage éventuel après apparition d'une infection
- Des codes pour des tests PCR et/ou des tests antigéniques rapides sont proposés aux visiteurs avant les visites
- Le nombre de visiteurs admis et l'ouverture des restaurants et cafétérias est géré en fonction des dispositions législatives en vigueur (loi Covid)
- Les personnes vaccinées (2e dose et délai supplémentaire de 14 jours) ne sont pas mises en quarantaine après une sortie de la structure sauf en cas d'apparition de symptômes évocateurs d'une infection éventuelle au SarsCov-2

À ce jour, la COPAS compte 54 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aide et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 11.000 salariés.

Précisions concernant la situation épidémique dans les structures de soins

L'apparition de nouveaux clusters de Covid-19 dans plusieurs établissements pour personnes âgées suscite de nombreuses interrogations et prises de position auxquelles la COPAS souhaite réagir.

Les membres de la COPAS ont suivi rigoureusement les recommandations officielles dès le début de la pandémie et la protection de leurs clients en tant que personnes vulnérables reste leur principale préoccupation. Contrairement à ce que prétendent certains experts, il est difficile de retracer l'origine d'un cluster étant donné que de nombreux intervenants externes sont impliqués dans la prise en charge des résidents. Les clusters ne sont certainement pas dus à un manque de matériel de protection. Au contraire, les collaborateurs en contact direct avec les résidents respectent scrupuleusement le port des masques, des gants et éventuellement des blouses s'ils prennent en charge des résidents infectés par la Covid-19. Cette tenue est loin de faciliter leur tâche et la COPAS les remercie pour leur dévouement quotidien.

Dès le mois de décembre 2020, la COPAS a mis en doute la décision de ne pas vacciner prioritairement les intervenants externes fréquentant régulièrement les structures. Il s'agit aussi bien des agents de nettoyage que de la restauration, des coiffeurs, des kinésithérapeutes, des pédicures, des podologues ou encore des aumôniers,

Le gouvernement a préféré se baser sur le statut de la personne (salarié ou sous-traitant) et non sur sa fonction (administratif ou en contact direct avec le résident), ce qui a engendré la situation qu'on connaît maintenant : le personnel salarié administratif a été appelé à se faire vacciner alors que le personnel de nettoyage sous-traité, qui est quotidiennement en contact avec les résidents, a été exclu.

Pour ce qui est du type d'établissement de soins, les maisons de soins et les CIPA ont été priorisés de manière appropriée, mais malgré l'intervention répétée de la COPAS, les résidents (et partant, les personnels) des logements encadrés qui accueillent une population avec un profil de risque similaire n'ont pas été inclus dans les cibles prioritaires. Le déplacement des équipes mobiles dans les logements encadrés pour vacciner les résidents sur site est seulement planifié pour les prochains jours – et le personnel reste toujours exclu de la vaccination prioritaire.

En outre, le personnel de certaines maisons de soins n'a pas pu profiter de la vaccination sur site qui n'était pas mise en place dès le début. Cependant, l'expérience a montré que la vaccination sur site encourage plus de membres du personnel soignant à se faire vacciner. La réticence a encore gagné du terrain suite à la communication contradictoire sur le vaccin d'Astra Zeneca.

La COPAS et ses membres regrettent de ne pas disposer du taux de vaccination du personnel dans les différentes structures d'autant plus que les prestataires sont dans l'impossibilité d'identifier les collaborateurs qui sont vaccinés. Contrairement à ce que prétendent certains, ne pas connaître le personnel vacciné est un constat non dû à un manque de professionnalisme, mais aux réglementations relatives à la protection des données et au droit du travail.

Pour ce qui est des tests antigéniques préconisés à l'entrée des établissements, ils doivent être réalisés par des professionnels de santé qui manqueront dans les prestations de soins. Malheureusement, un recours à la réserve sanitaire n'a pas été possible.

La COPAS salue le projet de mise à disposition de tests rapides d'auto-dépistage et plusieurs établissements participeront dès son lancement à un projet-pilote employant des tests d'auto-dépistage que les visiteurs pourront réaliser eux-mêmes sur place. La COPAS espère qu'une telle mesure aidera à prévenir de nouvelles infections.

Un sujet d'une importance primordiale mais non solutionné est celui des nouveaux résidents des établissements non encore vaccinés. S'ils n'ont pas encore été invités ou n'ont pas pu profiter de l'invitation à la vaccination reçue à leur domicile, il faudra leur donner la possibilité de se faire vacciner dès leur entrée en établissement afin de ne pas compromettre la sécurité de la communauté de leur nouveau lieu de vie.

La COPAS reste à disposition des autorités compétentes pour poursuivre un dialogue constructif permettant de mettre en place le plus rapidement possible toutes les mesures pouvant renforcer la sécurité sanitaire des résidents, du personnel et de toutes les personnes constituant leur entourage.

La COPAS compte 54 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

Les membres de la COPAS ont désigné un nouveau conseil d'administration

Lors de son Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue par visio-conférence ce jour, les membres de la COPAS ont désigné un nouveau conseil d'administration. Marc Fischbach a été reconduit unanimement comme président indépendant. Le conseil d'administration se compose par ailleurs des personnes suivantes : Barnig Normi, Biver Pierrette (secrétaire), Dichter Alain (trésorier), Diederich Lydie, Ensich Christian, Federspiel Carine (vice-présidente), Gapenne Catherine, Hein Isabelle, Helbach Patricia, Holzem Benoît, Konz Sonja, Lesuisse Christophe, Maas Anne, Mannard Catherine, Mauer Romain, Origer Laurent, Recken Carmen, Steffen Fabienne, Streiff Olivier, Theis Corinne, Vandenbosch Patrick, Van der Zande Anouck, Vinandy Raoul, Wagner Nathalie, Wildanger Robert.

Les membres de la COPAS se sont prononcés en faveur de l'admission de 3 nouveaux membres : le Groupe Hellëf, la Fondation Félix Chomé et ZithaUnit a.s.b.l. La COPAS compte désormais 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des réseaux d'aides et de soins à domicile, des centres de jour psychogériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière et quelques logements encadrés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a approuvé le rapport d'activité 2020 qui peut être téléchargé sous le lien <https://www.copas.lu/publications/>.

La COPAS salue les nouvelles recommandations du Gouvernement

La COPAS salue les nouvelles recommandations émises par le Gouvernement à l'adresse des structures d'hébergement pour personnes âgées et des logements encadrés. Elle se félicite d'avoir pu amender une première version du texte soumise à la commission permanente pour le secteur des personnes âgées instaurée par la Chambre des Députés suite à la publication du rapport Waringo.

A titre complémentaire, la COPAS a tenu à élaborer deux autres documents à destination de ses membres. Le premier s'adresse aux gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes âgées et des logements encadrés, et le second s'adresse aux gestionnaires des centres de jour. Il s'agit d'une aide à l'élaboration d'une procédure sanitaire destinée aux gestionnaires soucieux de mettre en œuvre leurs propres procédures adaptées à leur situation spécifique dès l'apparition d'un ou de plusieurs cas d'infection à SARS-CoV-2.

À ce jour, la COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

La COPAS se prononce en faveur de mesures supplémentaires

Face au rebond de la pandémie et l'émergence de nouveaux variants, la COPAS recommande à ses membres d'appliquer dans les meilleurs délais des mesures supplémentaires à celles prévues dans les recommandations officielles en vigueur jusqu'au 18 décembre 2021.

Afin d'éviter la propagation de la Covid-19 parmi la population vulnérable du secteur d'aides et de soins, stationnaire et ambulatoire, la COPAS recommande que le personnel vacciné ou guéri, réalise un autotest de dépistage 3 fois par semaine et que le personnel non-vacciné applique la recommandation du CSMI de faire un auto-test à chaque prise de poste.

Par ailleurs, pour les repas de famille au sein des structures, elle demande de prévoir un local à part ou un espace séparé et de faire réaliser par chaque visiteur un test autodiagnostique sur place, en sus du régime Covid-Check.

Enfin, selon la COPAS, l'introduction de dispositions plus contraignantes pour les non-vaccinés s'impose étant donné que la sensibilisation à la vaccination ne produit pas l'effet désiré.

La COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

La COPAS est en faveur d'une obligation vaccinale générale

La COPAS se prononce en faveur d'une obligation vaccinale générale contre la Covid-19 sans passer par une obligation sectorielle.

Aux yeux de la COPAS, une obligation sectorielle constituerait une stigmatisation du secteur et de certaines catégories de personnel, alors que d'autres intervenants risqueraient de ne pas être visés même s'ils travaillent également en contact étroit avec des personnes vulnérables.

Les contacts journaliers des usagers avec leur entourage personnel présentent également un risque non négligeable qui est susceptible de diminuer fortement suite à une obligation vaccinale générale.

Par ailleurs, une obligation générale contribuerait à ne pas scinder davantage la société et permettrait de lutter de manière efficace contre la pandémie.

À ce jour, la COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

La COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

